

Améliorations apportées aux politiques et normes de souscription (« PNS ») de Sagen

Sagen se dévoue pour aider les prêteurs à répondre aux besoins des propriétaires ; c'est pourquoi nous fournissons un aperçu du programme *Refinancement pour l'ajout de logements accessoires*. Nous avons également apporté plusieurs améliorations à nos produits et à nos politiques de souscription afin de procurer une flexibilité accrue aux acheteurs d'une première maison et de faciliter l'accès à la propriété.

Ces modifications permettront aux prêteurs d'offrir des solutions hypothécaires mieux adaptées et plus concurrentielles pour aider les clients à atteindre leurs objectifs d'accession à la propriété.

Toutes les mises à jour prennent effet immédiatement.

Refinancement pour l'ajout de logements accessoires

- Comme le gouvernement fédéral a annoncé l'élargissement des critères d'admissibilité aux prêts hypothécaires assurés le 8 octobre 2024, nous avons le plaisir de présenter un [aperçu du programme](#) Refinancement pour l'ajout de logements accessoires.
- Veuillez également consulter la [communication](#) de Sagen du 9 décembre 2024 concernant le programme Refinancement pour l'ajout de logements accessoires, qui contient une foire aux questions détaillée.

Autres améliorations clés

- Programmes Achat avec rénovations et Avances progressives
 - Ajout de la clause suivante à la section « Revenu et emploi » :
 - Le revenu de location prévu des logements nouvellement construits, calculé en fonction des loyers du marché indiqués par un évaluateur, pourra être utilisé pour déterminer l'admissibilité.
- Programme Nouveaux arrivants au Canada
 - Retrait de l'exigence d'emploi à temps plein depuis au moins trois (3) mois. Les politiques de souscription standard en matière d'emploi et de revenu s'appliquent, y compris les exigences relatives à la période d'essai des nouveaux employés.

Nous avons également clarifié le point suivant dans nos politiques de souscription :

- Programme de mise de fonds empruntée
 - Confirmation que les dons provenant d'une personne non apparentée à l'emprunteur par un lien familial ou juridique peuvent être exclus des fonds empruntés dont il faut tenir compte dans le calcul de l'ATD.

- Programme Résidences de vacances / secondaires
 - Clarification de la section « Crédit » pour souligner que l'exigence « Aucune faillite ni aucun jugement antérieur » s'applique aux propriétés de type B seulement.
- Revenu de location
 - Élargissement des critères pour l'utilisation du revenu de location brut.
- Revenu de placements
 - Mise à jour des critères relatifs au revenu de placement.

Si vous avez des questions ou des préoccupations sur la présente mise à jour, n'hésitez pas à communiquer avec votre représentante ou représentant Sagen dont le nom figure ci-dessous.

Nom	Titre	Téléphone	Courriel
Ivy Budisavljevic	Vice-présidente Développement des affaires	416.986.7152	ivy.budisavljevic@sagen.ca
Sabrina Smith	Vice-présidente Développement des affaires	514-972-4489	sabrina.smith@sagen.ca
Marc Shendale	Vice-président Développement des affaires	905.287.5392	marc.shendale@sagen.ca
Kiki Sauriol-Roode	Vice-présidente Développement des affaires	905.287.5379	kiki.sauriol-roode@sagen.ca
Carlo Montagnese	Vice-président Ventes nationales	905.938.7643	carlo.montagnese@sagen.ca

Cordialement,



Jim Spitali

Premier vice-président et chef de l'exploitation

Téléphone : 905.287.5307

Courriel : jim.spitali@sagen.ca